



COMMISSION EUROPÉENNE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PV(2001) 1506 final

Bruxelles, le 17 janvier 2001

DOCUMENT INTERNE

PROCÈS-VERBAL

de la mille cinq-cent-sixième réunion de la Commission

tenue à Bruxelles

(Breydel)

le mercredi 10 janvier 2001

(matin)

—

Le présent procès-verbal a été adopté par la Commission lors de sa 1507ème réunion tenue à Strasbourg, le 17 janvier 2001.

Il comprend 15 pages.

Romano PRODI

Président

D. O'SULLIVAN

Secrétaire Général

TABLE DES MATIÈRES

Liste des participants	4-5
------------------------	-----

1. ORDRE DU JOUR ET LISTE DES POINTS PRÉVUS POUR FIGURER À L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES RÉUNIONS DE LA COMMISSION (OJ(2001) 1506/3; SEC(2001) 1/2)	6
2. RÉSULTATS DE LA RÉUNION HEBDOMADAIRE DES CHEFS DE CABINET (SEC(2001) 1506)	6
3. APPROBATION DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL ET DE PROCÈS-VERBAL SPÉCIAL DE LA 1505EME RÉUNION DE LA COMMISSION (21 DECEMBRE 2000) (PV(2000) 1505 A /3; PV(2000) 1505, 2EME PARTIE)	6
4. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN	7
5. CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE : AIDES D'ETAT ET INFRACTIONS	8
6. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES DIVERSES (SEC(2001) 7 ET /2)	9
6.1. NOMINATIONS DANS LES SERVICES DE LA COMMISSION	9
6.2. OCTROI D'UN INTÉRIM DE NIVEAU A1	10
7. MÉTHODOLOGIE RELATIVE AUX INITIATIVES DES ETATS MEMBRES DANS LE CADRE DU TITRE IV DU TRAITÉ	10
8. INITIATIVE EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS	10
9. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN (SUITE DU POINT 4)	11

10. PROGRAMME DE CONVERGENCE ACTUALISÉ DE LA SUÈDE POUR LA PÉRIODE 2000-2003 RECOMMANDATION DE LA COMMISSION POUR UN AVIS DU CONSEIL (SEC(2001) 17 ET /2)	11
11. TRAVAUX DU CONSEIL (SI(2001) 1)	12
12. RELATIONS AVEC LES PAYS TIERS.....	14
13. DIVERS.....	14

Séance unique : mercredi 10 janvier 2001 (matin)

La séance est ouverte à 9 h 15 par M. le Président PRODI.

Etaient présents :

M. PRODI	Président
M. KINNOCK	Vice-Président
M. MONTI	Membre
M. FISCHLER	Membre
M. LIIKANEN	Membre
M. BOLKESTEIN	Membre
M. BUSQUIN	Membre
M. SOLBES	Membre
M. NIELSON	Membre
M. VERHEUGEN	Membre
M. LAMY	Membre
M. BYRNE	Membre
M. BARNIER	Membre
Mme REDING	Membre
Mme SCHREYER	Membre
Mme WALLSTRÖM	Membre
M. VITORINO	Membre
Mme DIAMANTOPOULOU	Membre

Etaient excusés :

Mme de PALACIO	Vice-Présidente
M. PATTEN	Membre

M. CARY

Chef de cabinet de M. PATTEN

M. CARVOUNIS Service Presse et Communication

5

1. ORDRE DU JOUR ET LISTE DES POINTS PRÉVUS POUR FIGURER À L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES RÉUNIONS DE LA COMMISSION

(OJ(2001) 1506/3; SEC(2001) 1/2)

La Commission prend note de l'ordre du jour de sa présente réunion et de la liste des points prévus pour figurer à l'ordre du jour de ses prochaines réunions.

2. RÉSULTATS DE LA RÉUNION HEBDOMADAIRE DES CHEFS DE CABINET

(SEC(2001) 1506)

La Commission procède à l'examen du rapport présenté par le Secrétaire général sur les résultats de la réunion hebdomadaire des Chefs de Cabinet, tenue le lundi 8 janvier 2001.

3. APPROBATION DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL ET DE PROCÈS-VERBAL SPÉCIAL DE LA 1505^{EME} RÉUNION DE LA COMMISSION (21 DECEMBRE 2000)

(PV(2000) 1505 A /3; PV(2000) 1505, 2^{EME} PARTIE)

La Commission prend acte de l'approbation du projet de procès-verbal de sa 1505^{ème} réunion tel que repris aux documents PV(2000) 1505 à /3 et approuve le projet de procès-verbal spécial de cette même réunion (PV(2000) 1505, 2^{ème} partie).

4. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU GROUPE DES AFFAIRES PARLEMENTAIRES

(SP(2000) 4594)

La Commission prend acte du compte rendu de la réunion du GAP qui s'est tenue le mardi 19 décembre 2000.

Elle examine particulièrement les points spécifiques suivants :

a) Relations interinstitutionnelles (point 1 du compte rendu du GAP)

Information du Parlement européen sur la réunion hebdomadaire de la Commission

- Communication de la Commission sur les décisions prises lors de sa 1506ème réunion (10 janvier 2001 – pas de session plénière)

Dans l'éventualité de la tenue d'une Conférence des Présidents ouverte, la Commission décide que cette communication sera effectuée par M. SOLBES sur le programme de convergence de la Suède.

- Communication de la Commission sur les décisions prises lors de sa 1507ème réunion (16 janvier 2001 – session plénière à Strasbourg)

A ce stade, la Commission envisage que cette communication soit effectuée par M. PATTEN sur le dossier « l'Union européenne et Kaliningrad ».

b) Préparation de la session plénière de janvier 2001

(point 2 du compte rendu du GAP)

Conformément aux règles en vigueur, la Commission autorise les Membres de la Commission compétents, en accord avec M. le PRESIDENT et Mme de PALACIO et, le cas échéant, les Membres associés, à prendre position sur les amendements demandés par le Parlement à l'égard de ses propositions.

Elle examine plus particulièrement les dossiers législatifs ci-après :

2ème lecture

- Rapport SANDERS-TEN HOLTE, Qualité de l'enseignement scolaire, COM(1999) 709 – 2000/0022 (COD)

Tout en notant qu'à ce stade aucun amendement à la position commune n'a été déposé, la Commission adopte la ligne indiquée au document SP(2000) 4587.

Habilitations

En vertu de l'article 13 de son règlement, la Commission habilite Mme REDING, en accord avec M. le PRESIDENT et le Membre responsable des relations avec le Parlement européen et, le cas échéant, les Membres associés, à adopter et à transmettre au Conseil, conformément à l'article 251.2.c du traité, dès que le Parlement se sera prononcé, son avis sur les amendements, assorti éventuellement d'une proposition modifiée, sur base de la ligne de conduite indiquée au document SP(2000) 4587 pour le dossier suivant :

- Rapport SANDERS-TEN HOLTE, Qualité de l'enseignement scolaire, COM(1999) 709 – 2000/0022 (COD)

c) Suites données aux avis et résolutions du Parlement

(point 5 du compte rendu du GAP)

La Commission adopte le document SP(2000) 4552 portant communication sur les suites données aux avis et résolutions adoptés par le Parlement européen lors de ses sessions de novembre I et II 2000.

5. CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE : AIDES D'ETAT ET INFRACTIONS

INFRACTIONS

(SEC(2001) 16)

Rapport A 2/2000 – Liste des propositions de mise en demeure et d’avis motivé pour lesquelles le texte à notifier est parvenu au Secrétariat général conformément aux règles de procédure

La Commission adopte les décisions reprises au document SEC(2001) 16.

6. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES DIVERSES

(SEC(2001) 7 ET /2)

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

6.1. NOMINATIONS DANS LES SERVICES DE LA COMMISSION

DG BUDG - Poste de grade A1 de Directeur général adjoint

La Commission est saisie des candidatures présentées pour le pourvoi du poste de grade A1 de Directeur général adjoint à la Direction générale « Budget », au titre de l'article 29 § 1 a) du Statut, par MM. Jorgen HOLMQUIST, Edward PEARSON et Luis ROMERO REQUENA (PERS(2000) 290 et /3).

La Commission prend note des avis du Comité consultatif des nominations, rendus les 26 octobre et 9 novembre 2000 (PERS(2000) 290 /2 et /4).

La Commission procède à un examen comparatif des mérites des candidats en fonction des caractéristiques du poste. Dans ce contexte, Mme SCHREYER souligne plus particulièrement l'expérience approfondie que M. HOLMQUIST a acquise dans le domaine budgétaire et financier, tant dans ses fonctions antérieures de Directeur du Budget au Ministère des Finances suédois que dans ses fonctions actuelles de Directeur "Ressources" à la DG "Agriculture" de la Commission, ainsi que ses qualités particulières de

négociateur. A la lumière de cet avis, la Commission décide de nommer et de promouvoir M. HOLMQUIST au poste vacant en cause.

La date de prise d'effet de cette décision sera fixée ultérieurement.

La Commission note également les mérites particuliers de M. Luis ROMERO REQUENA et lui adresse ses remerciements pour avoir assumé les fonctions de Directeur général adjoint à la DG "Budget" depuis que cet emploi est vacant.

6.2. OCTROI D'UN INTÉRIM DE NIVEAU A1

La Commission décide d'octroyer à M. Jürgen SCHÜLER, fonctionnaire de grade A2 et actuellement Directeur de la direction Europeaid.G « Appui aux opérations », l'intérim de la fonction de Directeur général de la Direction générale « Service commun des relations extérieures » pour la période du 1er mars au 15 septembre 2000.

Cette décision prend effet immédiatement.

7. MÉTHODOLOGIE RELATIVE AUX INITIATIVES DES ETATS MEMBRES DANS LE CADRE DU TITRE IV DU TRAITÉ

La Commission décide de reporter ce point à l'une de ses prochaines réunions.

8. INITIATIVE EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

La Commission décide de reporter ce point à sa prochaine réunion qui se tiendra à Strasbourg le 17 janvier 2001.

9. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN (SUITE DU POINT 4)***DECHARGE 1999***

Mme SCHREYER rappelle le calendrier précis et contraignant qui a été fixé par la Commission du Contrôle budgétaire (COCOBU) pour la procédure de décharge pour l'exercice 1999. Les réponses au questionnaire (122 questions) de M. BLAK, rapporteur général, ont dû être fournies pour le 21 décembre 2000. Dans le cadre de l'examen des réponses de la Commission, la COCOBU a l'intention de procéder à l'audition de différents Membres de la Commission pendant la dernière semaine de janvier et la première quinzaine de février. Elle souligne l'importance du respect de ce calendrier pour que la décision du Parlement européen relative à la décharge puisse être prise lors de sa session d'avril 2001.

Elle attire également l'attention du Collège sur la demande de la COCOBU, adressée à la Présidente du Parlement européen, de créer une sous-commission pour procéder à des investigations supplémentaires sur un dossier particulier, ainsi que, le cas échéant à des auditions d'anciens Membres de la Commission, ainsi que d'anciens fonctionnaires ou membres de cabinets.

La Commission note que Mme SCHREYER l'informera de la date prévue pour la décision de création de cette sous-commission, et décide d'examiner les implications de ce projet de décision avant qu'il ne soit adopté.

10. PROGRAMME DE CONVERGENCE ACTUALISÉ DE LA SUÈDE POUR LA PÉRIODE 2000-2003**RECOMMANDATION DE LA COMMISSION POUR UN AVIS DU CONSEIL
(SEC(2001) 17 ET /2)**

M. SOLBES présente le Programme de convergence actualisé soumis par la Suède pour la période 2000 - 2003. Il constate une évolution générale favorable de l'économie suédoise depuis la présentation du programme actualisé de 1999 :

croissance du PIB soutenue (+ 3,9 % en 2000 et + 3,5 % en 2001) baisse du taux chômage (3,8 % en 2001), modération des revendications salariales prévues pour 2001 et 2002, excédent budgétaire supérieur, en 2002 et 2003 à l'objectif fixé de 2 % du PIB, diminution du ratio de la dette en dessous de la valeur de référence de 60 % du PIB dès l'année 2000.

Il prend acte du fait que la Suède n'envisage pas encore de faire entrer la couronne dans le mécanisme de change européen, et exprime le souhait qu'elle soit en mesure de le faire à bref délai.

Il conclut que l'évaluation technique de ce programme actualisé conduit à la constatation qu'il est conforme aux exigences du Pacte de stabilité et de croissance.

La Commission adopte la recommandation pour un avis du Conseil relatif au programme de convergence actualisé de la Suède, reprise au document SEC(2001) 17/2 et décide de la transmettre au Conseil.

11. TRAVAUX DU CONSEIL

(SI(2001) 1)

DÉROULEMENT DU CONSEIL "TÉLÉCOMMUNICATIONS"

(22 DÉCEMBRE 2000)

M. LIIKANEN informe la Commission du fait que le Conseil Télécommunications :

- a adopté à l'unanimité le programme dit "E.Content" c'est-à-dire le "Programme communautaire pluriannuel visant à encourager le développement et l'utilisation de contenu numérique européen sur les réseaux mondiaux ainsi qu'à promouvoir la diversité linguistique dans la société de l'information." Cette décision contient un "montant estimé nécessaire" de 100 millions d'euros, ce qui a conduit la Commission à faire acter une déclaration au procès-verbal du Conseil selon

laquelle cette inscription ne peut en rien affecter les compétences de l'autorité budgétaire.

- a pris note avec satisfaction que le règlement du Conseil relatif au dégroupage de l'accès à la boucle locale avait pu être adopté en point A lors du Conseil "Industrie" du 18 décembre 2000.

M. BOLKESTEIN informe la Commission de l'échec des négociations sur la Proposition de directive relative à la poursuite de l'ouverture à la concurrence des services postaux de la Communauté, malgré la mise en discussion de trois compromis successifs.

Il rappelle que la proposition de la Commission visait à une libéralisation du marché à hauteur de 20 %, que le Parlement européen, dans son avis, avait souhaité limiter cette ouverture à 6 %, et que, dans sa dernière proposition de compromis la présidence du Conseil portait ce pourcentage d'ouverture du marché à 12 % environ.

Il souligne que quel que fût l'avis de la Commission - qui en l'occurrence a maintenu sa proposition initiale, seule conforme aux orientations du Conseil européen de Lisbonne - un accord au Conseil était impossible, les délégations étant trop profondément divisées sur ce dossier.

Mme REDING attire l'attention du Collège sur le fait que l'impact de la modification de la réglementation relative aux services de télécommunications sur les services audiovisuels a déjà été évoquée lors du dernier Conseil Culture du 23 novembre 2000, et que ce point figurera à nouveau à l'ordre du jour du Conseil Culture du 21 juin 2001.

La Commission prend note de ces informations et de la nécessité de préparer, en tant que de besoin, la position de la Commission sur ces dossiers en vue des prochaines délibérations du Coreper et du Conseil.

12. RELATIONS AVEC LES PAYS TIERS

POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE

NÉGOCIATIONS AVEC LE MAROC DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE

M. FISCHLER fait rapport sur le déroulement des négociations d'un accord de pêche avec le Maroc. Il note que malgré les discussions constructives qui ont eu lieu en sa présence (du 2 au 4 janvier, puis les 8 et 9 février 2001) , une solution acceptable pour les deux parties n'a pas encore pu être dégagée, notamment en raison du désaccord sur le principe de proportionnalité à respecter entre d'une part la réduction des possibilités de pêche pour les pêcheurs de la Communauté européenne, et d'autre part le niveau de la compensation financière exigée de la Communauté pour l'accès aux zones de pêche marocaines.

13. DIVERS

PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX ET DE SANTÉ DANS LA RÉGION DES BALKANS

La Commission prend note de l'intention de Mme WALLSTRÖM de soumettre, en accord avec M. le PRÉSIDENT et M. PATTEN, une communication sur une approche communautaire pour le traitement de problèmes environnementaux et de santé dans la région des Balkans.

*

* *

La réunion est close à 10 h 30.